

**Carrière « Les Petons »**  
**Procès-verbal du Comité d'Accompagnement du 13/09/2022**

Présents : Mr Derycke, carrière Les Petons / Solvay  
Mr Engel, Juriste / Solvay  
Mme Poulin, Bourgmestre de Walcourt  
Mr Bailen, Echevin de Philippeville  
Mr Robert, SPW TLPE – Direction de l'aménagement local  
Mr Bougard, SPW-DEE-Direction des Eaux Souterraines  
Mr Tournay, Eco-conseiller de Walcourt

Excusés : Mr Delpire et Mme Brogniez, Echevins de Philippeville  
Mr Bultot, Echevin de Walcourt  
Mr Limam, carrière Les Petons / Solvay

Le Comité d'Accompagnement se réunit à la demande de la carrière « Les Petons » qui a besoin de l'accord de ce dernier sur les projets futurs nécessitant un permis et ce, préalablement à l'introduction des demandes, soit :

- de permis d'urbanisme pour l'installation d'un nouveau décanteur
- de permis unique pour le maintien en activité et l'extension de la carrière.

Mr Derycke introduit la séance et fait un bref historique de la carrière (voir document 1, slides 2 à 4 en annexe).

Mr Derycke explique les tenants et aboutissants de la demande de permis d'urbanisme pour le décanteur (voir document 2 en annexe).

Mr Derycke présente la demande de permis unique pour le maintien en activité et l'extension de la carrière. Il fait un historique administratif du dossier, des procédures liées à la modification du plan de secteur et la demande de permis d'exploiter (voir document 3 et présentation).

#### Questions / Réponses

Mme Poulin signale que Walcourt n'a pas de problème avec la carrière Les Petons et que le maintien en activité de celle-ci pérennise aussi la ligne 132. Mr Derycke explique que, hormis l'endroit où on va extraire la pierre, rien ne change en terme de quantité de production et de machines.

Mr Bailen informe qu'il y a eu quelques plaintes de riverains de Jamagne par rapport à des fissures qui apparaissent dans leur bâtiment. Mr Derycke explique que, suite à chaque plainte, la carrière rencontre le riverain et place des instruments de mesures dans sa cave afin de déterminer les causes des fissures. A ce niveau, les gens confondent souvent la vibration qui se transmet dans l'air (le bruit) de celle qui voyage dans le sol.

Mr Bailen s'inquiète des quantités d'eau pompées par la carrière et de la hauteur de la nappe. Mr Derycke explique que tout ce qui est pompé est rejeté dans une ancienne fosse d'exploitation de manière à ne pas avoir d'incidence sur la nappe et les captages voisins. Les études montrent que si on descend à la cote +160 m, il faudra pomper 2000

m3/h qui seront intégralement rejetés dans la nappe et n'auront pas d'influence sur les captages à proximité.

Mr Bailen demande à obtenir les documents présentés en séance afin de pouvoir les examiner avec Mr Delpire.

Mr Bougard indique que la Direction des Eaux Souterraines a remis un avis dans le cadre du dossier de modification du plan de secteur car l'étude montre que la phase 5 de l'extension prévue en 2042 amènera un déficit hydrogéologique auquel il faudra être attentif. Les mesures régulières effectuées d'ici là permettront d'y voir plus clair. Suite à cela, 2 nouveaux piézomètres seront creusés, un vers l'Est, l'autre entre la carrière et Jamagne.

La DES remettra donc probablement un avis favorable conditionné lors de la demande de permis unique.

Mr Bailen signale des problèmes de berges et tassements sur le ruisseau à Jamagne. Mr Derycke indique que c'est dû à la sécheresse et que la carrière est déjà intervenue, avec l'accord de Philippeville, pour colmater un effondrement dans le ruisseau. Une rencontre est prévue à ce sujet avec Mr Delpire.

Mr Bougard demande si le nouveau décanteur est déjà en construction ? Mr Derycke explique que c'est un investissement important réalisé sur plusieurs années et que seules les structures de base sont construites dans l'attente du permis. Il ne s'agit que du remplacement d'une machine existante.

Au niveau de la modification du plan de secteur, les zones d'extraction ne sont pas destinées à l'urbanisation et ne doivent donc pas être compensées.

Au niveau des délais, la modification du plan de secteur devrait être terminée fin 2022, début 2023.

Mr Derycke informe que pour avancer dans les procédures et dans un souci de bonne information du public, il souhaite organiser la RIP relative à la demande de permis unique avant la fin de l'enquête publique relative à la modification du plan de secteur, soit en novembre 2022.

Le Comité d'accompagnement marque son accord sur les projets présentés.